

Comment arrêter le cannabis

Par [Odessa38](#) Postée le 23/03/2024 18:43

Mon fils de 22 ans consomme du cannabis depuis quelques années au début c'était festif socialement pour être accepté par le groupe c'est tellement classique mais quel horreur d'en arriver là pour plaire aux autres Mais lorsqu'on creuse mon fils est hyper sensible il a eu un parcours difficile depuis notre divorce, son père est resté travailler en Afrique, il ne rentre s'une fois par an et tout ce qui concerne sa santé morale c'est moi qui gère depuis toutes ses années. Il a également eu un gros chagrin d'amour et a fait une grosse dépression c'était de plus au moment du confinement. Il est depuis 4 ans en fin de master de design graphique et cette scolarité a été semé d'embûches car l'équipe pédagogique ainsi que ses camarades se fichent complètement de son état de santé . il a perdu énormément de poids, c'est catastrophique. Il me fait peur , je ne sais plus quoi faire pour l'aider , je monte régulièrement pour l'aider , je suis perdue et quand je repart je suis à bout . Il ne m'écoute pas dort beaucoup durent la journée et à peine levé il fume son ennemi qui lui détruit le cerveau à petit feu. J'ai consulté un addictologue qui me dit que tant que l'envie d'arrêter ne viendra pas de lui il n'y a rien à faire. J'ai même pensé à le faire hospitaliser d'office ... je lance un appel de détresse afin de savoir quelles solutions je peux mettre en place pour le sortir de cette saleté

Mise en ligne le 28/03/2024

Bonjour,

Vous nous avez adressé deux messages concernant la situation de votre fils et votre sentiment d'impuissance face à ses difficultés. Comme nous vous l'écrivions dans notre réponse précédente et comme vous l'a dit l'addictologue que vous avez rencontré, le pouvoir d'action revient à votre garçon. Il n'y a rien que vous puissiez faire malgré lui.

Nous ne pouvons vous dire comment lui permettre d'aller mieux sans qu'il veuille et participe activement à une mise en mouvement vers une résolution de ses difficultés. Nous ne savons pas si les difficultés dans lesquelles il est pris pourraient relever d'une hospitalisation à la demande d'un tiers ni si cela lui serait bénéfique le cas échéant. Ces mesures sont faites pour des personnes atteintes de troubles psychiatriques en situation de péril imminent, il ne s'agit en aucun cas de modalités d'accès à un sevrage non consenti.

Encore une fois, nous sommes sensibles à votre détresse et à vos appels à l'aide, nous restons disponibles pour vous si vous souhaitez prendre le temps d'échanger en nous appelant au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et non surtaxé, 7/7 de 8h à 2h du matin).

Bien à vous.
